

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

– 12-20716 / 100757

Tamoil SA Raffinerie de Collombey, 1868 Collombey
raffinerie et gare de chargement (équipe technique de maintenance):
interventions lors de problèmes techniques sur les équipements de la production
et des infrastructures des bâtiments de l'ensemble du site (y compris la gare
de chargement)

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques

7 H

29.02.2012–28.02.2015 (Nouveau permis)

Permis de travail pour les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

– 12-20717 / 112434

KAZ Europe SA, 1003 Lausanne

Call center: service clientèle (SAV) international et traitement des commandes
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

2 F

01.04.2012–31.03.2015 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

27 mars 2012

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail